

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 juillet 2026

L'An Deux Mille Vingt Six et le Dix du mois de juillet à 18 heures 45, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en date du 6 juillet 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de M. David JEANJEAN, Maire.

Membres Présents : Mmes Solveig DE ORY, Aurélia Alice IRRMANN, Thérèse RIBENNES, Coralie SABATIER, Mme Manon SIMON

Mrs Jean-Louis LEUCI, Chrisitan MAZURE, Xavier THOMAS ; Christian DIBLASI, David JEANJEAN, M. Eddy MASSON

Membres ayant donné procuration : Mme Catherine MAURY à M. Jean-Louis LEUCI ; Mme Anne-Veig HORRY à M. David JEANJEAN, M. Nathan DE FOSSET à Mme Thérèse RIBENNES

Membre Absent : M. Laurent TRONNET

Secrétaire de séance : Mme Solveig DE ORY

Délibération : 2026_07_40 : Lancement d'une étude de faisabilité pour l'aménagement, la sécurisation et le développement des mobilités douces sur la traversée du village

Le Maire rappelle au Conseil municipal que la traversée du village constitue un axe structurant de la commune, emprunté quotidiennement par les automobilistes, les piétons et les cyclistes.

Au regard des enjeux de sécurité routière, de partage de l'espace public, d'amélioration du cadre de vie et de développement des mobilités douces, la commune souhaite engager une réflexion globale sur l'aménagement de cette traversée.

Cette étude aura notamment pour objet :

- D'établir un diagnostic des conditions actuelles de circulation et de sécurité ;
- D'analyser les déplacements des piétons, des cyclistes et des véhicules ;
- D'identifier les points accidentogènes ou présentant des risques pour les usagers ;
- De proposer des scénarios d'aménagement visant à sécuriser les déplacements et à favoriser les mobilités douces ;
- D'estimer le coût prévisionnel des différents scénarios ;
- D'identifier les partenaires financiers et les dispositifs de subvention mobilisables.

Afin d'accompagner la commune dans cette démarche, il est proposé de solliciter l'assistance d'Hérault Ingénierie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE

DE LANCER une étude de faisabilité relative à l'aménagement, à la sécurisation et au développement des mobilités douces sur la traversée du village ;

DE SOLLICITER l'accompagnement d'Hérault Ingénierie pour la réalisation de cette étude ;

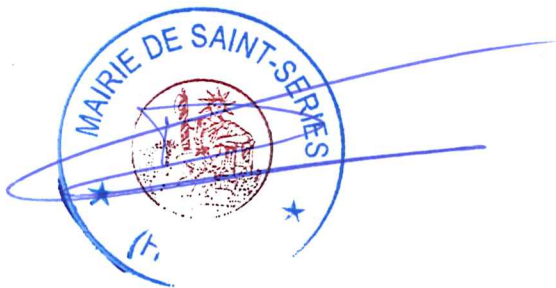
D'AUTORISER le Maire à signer la convention, le devis éventuel ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette mission ;

DE PRECISER que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.

Le Maire,

M. David JEANJEAN



Le Secrétaire de séance,

Mme Solveig DE ORY

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délais de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'État et sa publication.